

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2749

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises - Avenant n° 1 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La territorialisation de l'action économique est une priorité dans la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon, esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'améliorer le service communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques, et ce pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (associations, syndicats intercommunaux) en accord avec les élus locaux, afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (conférences des maires).

Le cadre du partenariat avec l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises

Dans ce cadre et en vertu de la délibération en date du 10 mai 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises, à la conférence des maires Rhône Amont (Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu et Vaulx en Velin).

Ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle (1er juin 2004-31 mai 2005) renouvelable deux fois par tacite reconduction à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises et approuvé par la Communauté urbaine.

Le bilan de l'année 2004

Pour la première année de mise en place d'une animation économique locale sur la conférence des maires, il s'agissait dans un premier temps de structurer le partenariat entre les acteurs économiques, de mettre en œuvre des méthodes de collaboration afin d'assurer une offre réelle de services cohérente et efficace à destination des entreprises du territoire.

A la suite de ce travail, le plan d'actions opérationnelles a permis de développer les projets suivants :

- la connaissance du tissu économique et des filières représentées à la conférence. Cette connaissance a permis de mieux orienter les entreprises souhaitant s'implanter et de mieux appréhender les enjeux du territoire (enjeux partagés par les acteurs locaux),
- l'appui aux entreprises dans leurs projets de développement ou de restructuration : 40 entreprises rencontrées permettant de traiter de nombreuses problématiques. Il en ressort particulièrement des incidences sur le développement des entreprises des grands projets communautaires : tracé du BUE (boulevard urbain est), projet Carré de Soie...,
- la constitution d'un fichier d'entreprises et de fonciers et immobiliers disponibles partagés par les acteurs économiques du territoire (CCIL, associations d'entreprises, Communes) : le fichier foncier disponible sur la conférence des maires, mis en place en collaboration avec les acteurs économiques, permet de traiter les demandes d'implantation,
- le suivi du projet de centre de vie et pépinière d'entreprises sur le site d'Archemis était l'une des priorités affichées. Le centre de vie a vu une première structuration avec la création d'un pôle économique avec la présence sur ce site des Chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie de Lyon et chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône), de l'association d'entreprises de Décines Charpieu (GEDE) et du développeur économique du Grand Lyon. La réunion de ces structures d'accompagnement des entreprises permet à celles-ci d'avoir une réelle écoute locale et de proximité,
- le suivi des projets de requalification des zones industrielles la Soie-la Rize et Meyzieu-Jonage,
- le suivi de la création d'un pôle de service aux entreprises à Meyzieu, avec notamment un rôle important du développeur économique dans l'analyse de la demande des entreprises en matière de service dans ce secteur,
- implication sur le projet Carré de soie, notamment sur la relation avec les entreprises (informations sur le projet, perceptions de relocalisation),
- la diffusion des outils communautaires auprès des entreprises : Espace numérique entreprises (ENE), Portail économique... :
 - . réunion d'information sur l'ENE des chefs d'entreprise,
 - . contribution aux pages territoriales du portail économique.

En conclusion, cette première année d'animation économique a surtout permis de connaître le territoire et ses enjeux de façon plus fine qu'auparavant et de créer des liens entre les acteurs économiques sur les projets en cours.

De plus, la présence du développeur économique a aussi permis aux entreprises d'avoir un interlocuteur identifié sur les problématiques liées aux compétences communautaires.

Le programme d'actions 2005

- la poursuite des rencontres d'entreprises avec pour objectif d'assurer une réponse à leurs attentes et besoins exprimés,
- le suivi des projets de requalification des zones industrielles la Soie-la Rize et Meyzieu-Jonage,
- l'action de sensibilisation des entreprises sur le projet Carré de Soie et soutien aux entreprises délocalisées,
- l'aide à la structuration du pôle économique à Décines Charpieu,
- la création d'un document offre de services aux entreprises sur la conférence des maires,
- la poursuite de l'étude pôle de service (assurer le lien avec l'entreprise sur ce projet),
- la contribution au Portail économique du Grand Lyon,
- la mise en place d'un plan d'actions spécifiques pour une meilleure appropriation de l'Espace numérique entreprise par les entreprises à la conférence des maires,
- la contribution au pôle de compétitivité chimie-environnement (le territoire Rhône amont fait partie des secteurs retenus).

Les indicateurs

Afin d'évaluer les résultats de cette politique d'animation économique sur la conférence des maires, un certain nombre d'indicateurs ont été mis en place :

* quantitatif :

- nombre d'entreprises rencontrées : 80,
- nombre de projets d'entreprises traités : 60,
- nombre de projets collectifs aboutis : 5.

* qualitatif :

- analyse de la conjoncture économique du territoire : tendance du type d'implantation, nature de l'immobilier et foncier disponible, tendances économiques.

Le financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 75 000 € (permettant d'assurer 100 % de cette mission) à l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises pour la période du 1er juin 2005 au 31 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation à l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises, forfaitaire non révisable de 75 000 € pour la période du 1er juin 2005 au 31 mai 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention avec le président de l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises.

3° - La dépense correspondante de 75 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine :

- pour l'année 2005 : 44 000 € - crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90,
- pour l'année 2006 : 31 000 € - crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,